

« Ils voulaient me faire taire » : comment le système belge met à l'épreuve les lanceurs d'alerte

Depuis 2023, la protection des lanceurs d'alerte s'est renforcée, mais le cadre juridique reste difficile à appréhender, selon une étude de l'IFDH consultée par « Le Soir ». Diego, qui a dénoncé une fraude sociale, témoigne des pressions qu'il a subies.

CANDICE BUSSOLI

Je peux raconter mon histoire aujourd'hui parce que je suis guéri, je ne me sens plus lié à eux.» Derrière ce « eux », Diego (prénom d'emprunt), lanceur d'alerte, dissimule le nom de l'entreprise où il travaillait autrefois. Il y a deux ans, cet homme d'une vingtaine d'années révélait une fraude sociale orchestrée par la direction de son ancien employeur, brisant le silence qui pesait sur ses collègues.

Tous étaient sous-payés et mal classés selon la commission paritaire : leurs postes apparaissaient comme « hors catégorie » alors qu'ils auraient dû appartenir à des catégories reconnues. « J'étais tellement dégoûté par la situation qu'il m'était impossible de garder le silence. J'étais habité par un véritable sentiment de devoir rendre justice », se souvient-il. Agir n'a pas été simple. Diego savait que dénoncer la fraude le mettrait en danger, mais il ne pouvait pas ignorer l'injustice. « Si cela n'avait concerné que moi, je serais partis ailleurs. Beaucoup me l'ont conseillé.



En 2024, 1.887 signalements externes de la part de lanceurs d'alerte ont été enregistrés par les instances fédérales, tous secteurs confondus, publics comme privés. © BELGA

Défendons

Mais il y avait des dizaines de collègues, des familles... Ils devaient recevoir ce qui leur était dû.»

Une hausse des signalements

Diego n'est pas un cas isolé en Belgique. Le premier rapport bisannuel de l'Institut fédéral des droits humains (IFDH) – que *Le Soir* a pu consulter – révèle une hausse notable des signalements en 2023 et 2024. S'il n'existe pas encore de chiffre unique et totalement consolidé, ce rapport relève qu'en 2024, 1.887 signalements externes ont été enregistrés par les instances fédérales, tous secteurs confondus, publics comme privés. Un chiffre qui ne reflète toutefois pas le nombre réel de lanceurs d'alerte : une même personne peut envoyer plusieurs signalements, et la majorité des alertes internes dans le privé n'est pas comptabilisée.

Depuis 2023, la protection des lanceurs d'alerte est explicitement inscrite dans la loi. Bien que récent, « le cadre juridique au niveau fédéral est l'un des plus avancés en Europe », explique Martien Schotmans directrice de l'IFDH. La législation va au-delà des exigences de la directive européenne de 2019 : elle prévoit des mesures de soutien assurées par l'IFDH, adopte une définition large de l'intégrité, inclut la fraude fiscale et sociale, et confie au Médiateur fédéral un rôle central dans la coordination, le traitement des signalements, les enquêtes et la protection contre les représailles.

Un lanceur d'alerte, c'est quoi ?

Un lanceur d'alerte au sens de la législation fédérale est une personne qui signale des abus, des fraudes ou des violations de la législation constatés dans un contexte professionnel, que ce soit au sein d'une entreprise privée ou d'un organisme public fédéral.

C.BI tentatives d'intimidation, propositions d'argent noir ou de promotion pour acheter son silence. « Ils voulaient me faire taire, me transformer d'ami en ennemi », raconte-t-il. Les échanges de mails internes témoignent de l'hostilité : « Ils parlaient de moi, dans des échanges de mails, en disant que j'étais une « belle racaille », qu'ils étaient prêts à me mettre des coups de pression. » Les observations de l'IFDH confirment que les tensions et l'hostilité à la suite d'un signalement peuvent s'intensifier au point d'être qualifiées de harcèlement moral. Paradoxalement, pour Diego, l'ouverture d'une procédure judiciaire a été un soulagement. « Même si les démarches légales sont lourdes et éprouvantes, au moins les discussions sont devenues cohérentes et sans menaces. Ça m'a fait du bien, mais j'étais déjà complètement éprouvé. »

Pressions et représailles

Le choix d'alerter repose souvent sur des valeurs personnelles, observe l'IFDH. Mais les conséquences peuvent être sévères : perte d'emploi, difficultés financières, isolement. Certaines per-

sonnes interrogées par l'Institut parlent d'une véritable « mort sociale et professionnelle ». Diego en a fait l'expérience : « Je me suis fait licencier pour faute professionnelle. Retrouver un travail a été très difficile. J'ai connu une longue traversée du désert. C'était une période très stressante », confie-t-il. « Je n'avais plus un sou, et des dettes à payer comme mes frais de justice. J'ai dû faire un emprunt et demander de l'aide à des amis pour m'en sortir. »

L'IFDH souligne aussi un phénomène moins visible : la « fatigue de compassion » qui touche les professionnels accompagnant les lanceurs d'alerte, comme les « facilitateurs intégrité », confrontés à des récits de souffrance répétés. L'institut recommande la mise en place de supervisions collectives pour prévenir ce risque. « Alerter est un droit fondamental, encore trop peu connu et trop peu mis en avant par les pouvoirs publics », insiste Martien Schotmans. « Les lanceurs d'alerte qui jouent un rôle essentiel dans la défense de l'intérêt général méritent un cadre plus clair et harmonisé, qui leur permette d'agir en toute confiance et de contribuer à une société plus transparente et responsable. »

Auping Black Weeks

17 novembre - 1 décembre



AUPING STORE

Nouveau: Gosselies, Avenue du Grand Vivier 1
Namur, Chaussée de Marche 586
Rhode-Saint-Genèse, Chaussée de Waterloo 246
Wavre, Avenue des Princes 54

auping store

Toute la collection Auping à prix très avantageux

Demandez les conditions dans notre magasin.